

PLATEFORME INDUSTRIELLE

ET LOGISTIQUE MULTIMODALE

E

LOG'IN

THIONVILLE

4

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022



SOMMAIRE

LA GOUVERNANCE DU SITE PORTUAIRE 5

L'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC EUROPORT 6

LE PROJET DE DÉSENCLAVEMENT DU SITE PORTUAIRE 10

LA PROMOTION ÉCONOMIQUE DU SITE PORTUAIRE 11

LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE 19



LA GOUVERNANCE DU SITE PORTUAIRE

La Moselle à grand gabarit est une infrastructure fluviale de premier ordre à l'échelle européenne qui connaît chaque année un trafic supérieur à 6 millions de tonnes.

Cette dynamique repose notamment sur le site portuaire de Thionville-Illange, composé du port public, des emprises foncières propriétés du Syndicat mixte ouvert (SMO) E LOG'IN 4 et du port privé GEPOR. Doté d'une position géographique stratégique, d'une desserte ferroviaire directe et d'une proximité avec l'autoroute A31, le site offre d'importantes disponibilités foncières.

Pour structurer cette dynamique, un SMO aujourd'hui dénommé E LOG'IN 4 a été créé le 8 janvier 2014. Constitué des six intercommunalités du Nord Mosellan et de la Région Grand Est, le SMO a pour objet la création, l'aménagement, la gestion et le développement, dans le cadre d'une ZAC, de l'espace portuaire jouxtant le port public.

La vocation du projet est de constituer une plate-forme logistique tri-modale et industrielle de production, transformation, assemblage et distribution.

L'implantation de ces entreprises conduira à la création de 2 000 nouveaux emplois directs sur un territoire possédant un savoir-faire industriel, marqué par sa position frontalière et son appartenance à la Grande Région.

La qualité stratégique des emprises foncières du SMO est reconnue puisque le site apparaît dans la liste des 78 terrains « clés en mains » pour des projets industriels publiée par l'Etat en juillet 2020.

De son côté, le Syndicat mixte ouvert pour la gestion des Ports Lorrains (SMOPL), qui gère le port public de Thionville – Illange, a souhaité saisir l'opportunité que représente la fin des concessions d'outillage public pour mettre en place une nouvelle organisation partenariale entre acteurs publics et privés permettant de mutualiser leurs forces et coordonner le développement de leurs activités.

La gestion des ports publics de Metz Mazerolle, du Nouveau Port de Metz et de Thionville-Illange est ainsi concédée pour une durée de deux ans et demi, depuis le 1er janvier 2019, à la société CFNR Transport.

Au regard des avantages et inconvénients de l'ensemble des modes de gestion envisageables, la concession de service a également été retenue par le SMOPL comme le mode de gestion le mieux adapté pour la période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2023.

Après mise en concurrence, le Comité Syndical du SMOPL a décidé par délibération du 1er juin 2021, d'approuver le choix de CFNR TRANSPORT comme attributaire de la concession transitoire pour l'exploitation des neuf sites portuaires relevant du SMOPL.

Cette concession est attribuée pour une période de 2,5 ans jusqu'au 31 décembre 2023.

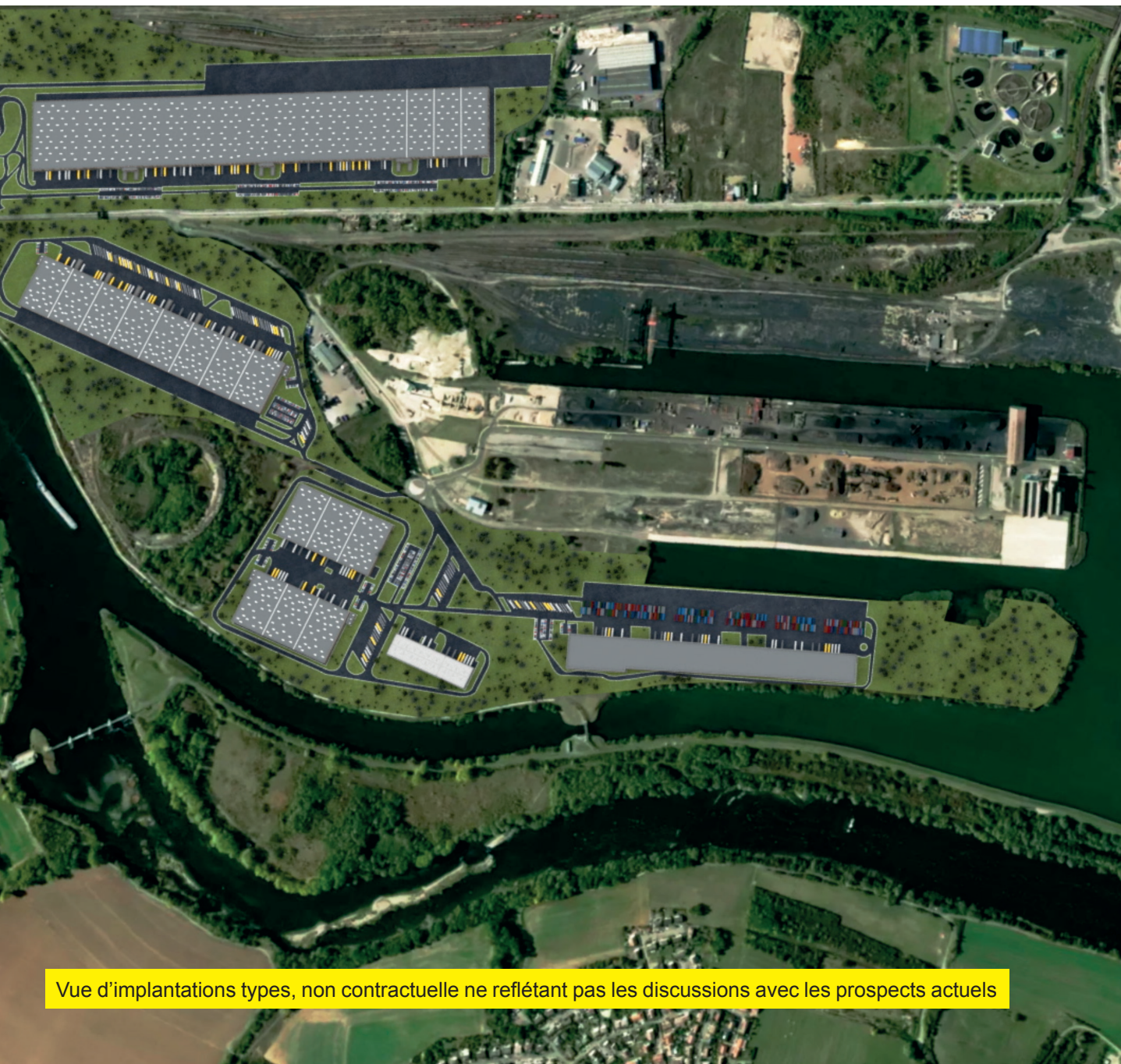
L'année 2023 sera mise à profit pour prendre les décisions relatives à la gestion des ports publics à partir de 2024.

L'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC EUROPORT

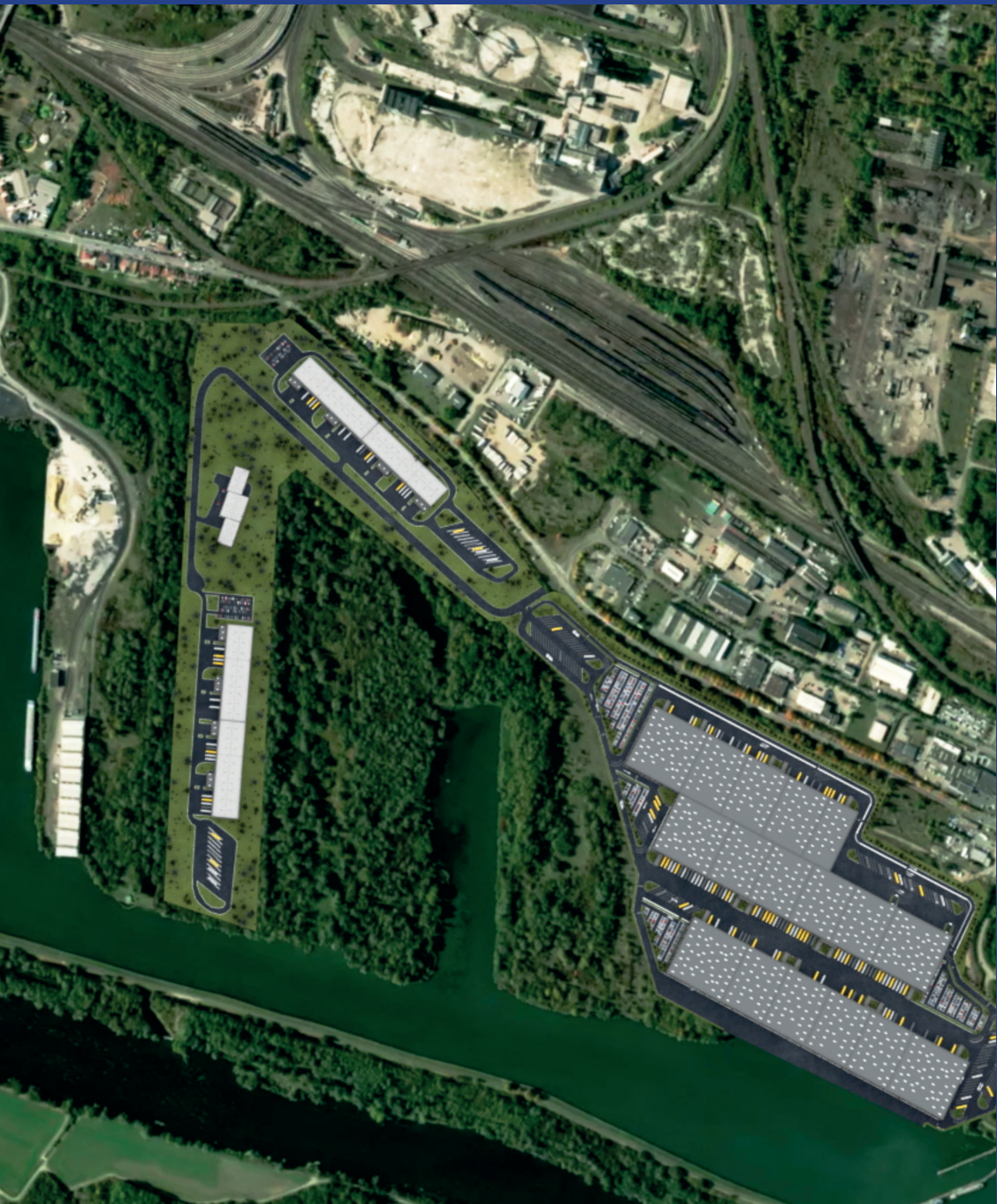
La plateforme multimodale E-LOG'IN 4 a pour vocation d'accueillir des activités logistiques et industrielles.

L'opération envisagée s'étend sur un périmètre situé sur les communes de Thionville, Illange, Uckange et Florange. La ZAC existante couvre une surface de 203 hectares correspondant à un potentiel de :

- 135 hectares cessibles ;
- 300 000 à 500 000 m² de surface de plancher destinés à des bâtiments industriels et logistiques.



Vue d'implantations types, non contractuelle ne reflétant pas les discussions avec les prospects actuels



DOCUMENTS D'URBANISME

La mise en compatibilité des documents d'urbanisme a été réalisée pour les quatre communes concernées à l'échelle de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION

Sur la commune d'Illange, la révision du PPRI a été prescrite par arrêté préfectoral en date du 31 mars 2017, son élaboration est toujours en cours.

Par arrêté préfectoral en date du 13 mars 2023, la révision du PPRI de la commune de Thionville a également été prescrite.

A l'échelle de chacune des 4 communes un porter à connaissance a été transmis sur l'aléa inondation ; il a été réalisé sur la base d'un rapport d'études du Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) de novembre 2020.

Ce document est à prendre en compte dès à présent en complément des PPRI opposables.

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

L'arrêté portant autorisation au titre de la loi sur l'eau et l'arrêté autorisant à déroger à l'interdiction de capturer, détruire ou de perturber intentionnellement des spécimens d'espèces protégées et détruire, dégrader et altérer des aires de repos et des sites de reproduction d'espèces protégées au titre des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement ont été fusionnés et un nouvel arrêté portant autorisation environnementale unique de l'aménagement de la ZAC Europort du 27 juin 2022 a été signé.

Le syndicat E-log'in-4 et la SODEVAM, concessionnaire d'aménagement pour la ZAC, sont accompagnés par CDC BIODIVERSITE sur la mise en œuvre du plan de gestion (mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement).

TRAVAUX

En matière d'aménagement, les travaux de réalisation du carrefour à feux et des voiries permettant de desservir la parcelle STELZKLOP et la zone du Gassion sud ont été engagés.

Zone Stelzklop

Construction d'une plateforme agroalimentaire transfrontalière Nord Lorraine.



Zone Gassion Nord

Construction d'une plateforme logistique de plus de 100 000 m²



LE PROJET DE DÉSENCLAVEMENT DU SITE PORTUAIRE

Le Syndicat Mixte E-LOG'IN 4 s'est donné pour objectif de concourir au développement économique en permettant l'émergence d'activités industrielles et logistiques grâce à la requalification des friches industrielles de la sidérurgie, situées sur les Communes de Thionville, Illange, Florange et Uckange, desservies par les voies fluviale, ferroviaire et routières.

Afin de conforter ce projet, il importe de réaliser le désenclavement de la zone portuaire en reliant, par un franchissement adapté, la RD653 à la RD953.

Dans cette optique, le parti d'aménagement retenu répond aux objectifs suivants :

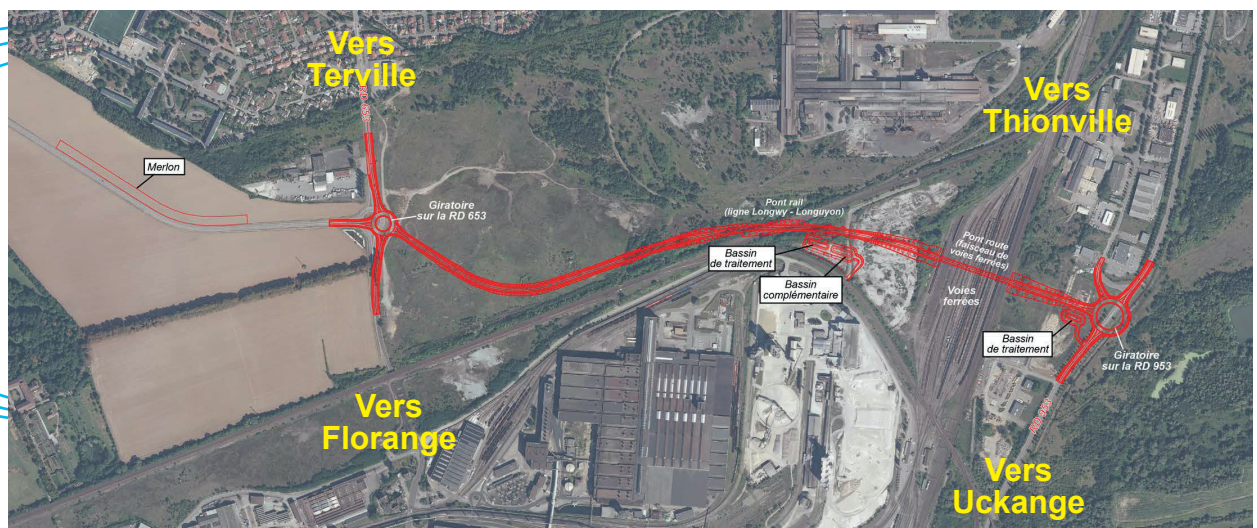
- assurer l'accès principal au site portuaire via le barreau routier de la RD653 prolongé depuis l'A31 ;
- prendre en considération l'augmentation du trafic poids lourds (environ 2 700 PL / jour en 2030 en plus de l'existant) ;
- assurer la sécurité du trafic.

Le projet de desserte, outre ces enjeux économiques, répond également à des enjeux environnementaux car il est destiné à favoriser le report modal vers les réseaux fluvial et ferroviaire.

La liaison projetée démarre sur un réaménagement de carrefour giratoire situé à l'entrée Sud de Terville (RD653) et se termine sur un autre giratoire situé au Sud de Thionville au droit de l'accès au port. L'infrastructure projetée s'étend sur environ 1 700 mètres.

Ce projet a fait l'objet d'un dossier de Déclaration d'Utilité Publique, initié par le Conseil Départemental de la Moselle. Dans ce cadre, une étude d'impact a modélisé les effets de l'opération et chiffré le coût des mesures liées à la prise en considération des effets sur l'environnement à environ 1,5 M€ (valeur 2014). Le coût de l'opération a été chiffré à environ 35 M€ HT (valeur 2021).

La construction de cet ouvrage routier, appelé de ses vœux par le SMO E-LOG'IN 4, fera l'objet d'un appel à projets destiné à mobiliser les soutiens financiers des partenaires potentiels d'une telle réalisation.



Un contexte géopolitique compliqué

Le contexte géopolitique a favorisé le ralentissement du marché des utilisateurs en 2022 après une année 2021 record en matière d'investissement d'actifs logistiques. La demande placée sur le marché français de l'immobilier logistique sur l'ensemble de l'année 2022 a enregistré une baisse de 14% (source CBRE bilan 2022). Si le réapprovisionnement du marché en offre neuve reste essentiel et représente les 2/3 du marché, la politique de sobriété foncière et la conjoncture macroéconomique limitent le potentiel de développement.

En 2022, malgré l'offre foncière qui s'est raréfiée à proximité de la dorsale Lille-Paris-Lyon-Marseille, la demande est toujours soutenue. Les pôles secondaires ont connu un net repli en 2022 (-23% de la demande placée par rapport à 2021), cependant le Grand Est reste l'un des leaders du (marché source bilan 2022 Arthur Loyd). A terme, les pénuries de foncier logistique orientent la demande des marchés vers des emplacements secondaires stratégiques susceptibles de devenir des zones de premier plan, ce qui peut être le cas pour la ZAC EUROPORT qui est devenue en 4 ans un foncier très prisé.

Les freins qui pèsent sur la consommation et le contexte global d'inflation rendent, il est vrai, plus incertains le développement du nombre de projets. Les acteurs de la distribution alimentaire et les grands logisticiens (demande placée des chargeurs) sont les principaux soutiens du marché, les acteurs du e-commerce et les entreprises industrielles ont enregistré un repli.

Les perspectives 2023 laisse entrevoir une baisse de la demande placée et la finalisation des opérations déjà engagées, des transactions à venir plus ciblées sur de plus petites surfaces, des projets émanant d'opérateurs locaux ou régionaux.

Un rayonnement national pour E LOG IN 4 qui a facilité sa commercialisation

En 2022, les actions de promotion précédemment entreprises ont porté leurs fruits et ont conféré à E LOG'IN 4 un rayonnement national qui facilite l'attractivité du site et déclenche de nombreuses demandes de foncier.

E LOG'IN 4 a poursuivi l'évolution de sa commercialisation avec 2 signatures supplémentaires concernant des projets d'envergure. Avec respectivement 2 investissements d'envergure, l'un de près de 90 millions € qui concerne la réalisation d'une plateforme de 125 000 m² et l'autre de 550 millions € en faveur de l'installation d'un projet de développement d'une gigafactory de production d'hydrogène vert, E LOG'IN 4 reste l'un des leaders capables de drainer la demande d'investissement en matière d'immobilier logistique et d'industrie en Moselle, et est bien positionné à l'échelle du Grand Est.

La pertinence d'E LOG'IN 4 en tant que plateforme logistique multimodale en Moselle n'est plus à démontrer. La ZAC Europort, localisée sur la rive gauche de la Moselle canalisée et répartie de part et d'autre du port de Thionville Illange, permet aux preneurs d'utiliser le port public pour réaliser des opérations de transports combinés en utilisant la voie fluviale même si dans le cas où la parcelle ne bénéficie pas d'un bord à quai. 2 parcelles ont pu être vendues avec la possibilité pour l'investisseur d'acquérir un quai privé. La multimodalité est un atout indéniable en matière de décarbonation.

C'est la raison pour laquelle un prestataire logistique belge a choisi E LOG'IN 4 de manière à fonctionner en synergie avec une autre plateforme multimodale en Belgique. Les prestataires logistiques vont de plus en plus privilégier le report modal et les transports combinés.

Les résultats obtenus en 2022:

La ZAC EUROPORT, une zone d'activités proche d'une commercialisation à 100 %

En 2022 le site E LOG'IN 4 soulève 21 marques d'intérêt concernant des demandes de fonciers destinés à la réalisation de projets logistiques et industriels en privilégiant l'accès au transport multimodal. Ces demandes concernent des projets allant de 10 à 35 ha, cependant les fonciers de la ZAC Europort étant déjà sous promesse de vente, il est difficile de donner une suite favorable à certains projets.

SOPCILLANGE, LÂCHE EST, NORD ET SUD

Signature d'une promesse de vente pour le groupe CHEVALLIER le 18 octobre 2021 :

Les parcelles de Sopcillage, Lâche Est, Nord et Sud soit 552.282 m² font l'objet d'une promesse synallagmatique de vente pour un montant de 8.069.000€. Le groupe Chevallier est un acteur de l'immobilier logistique qui envisage d'investir 70 Millions € sur site afin de développer 3 plateformes de 40 000 m² chacune dont 2 plateformes seront embranchées fer. Ce projet devrait aboutir à la création de 200 emplois directs dans une première phase. Le dépôt des dossiers de permis de construire et ICPE est prévu au courant du premier semestre 2023.



PARC À FONTE

Signature d'une seconde promesse de vente le 26 avril 2022 :

H2V Industry, filiale du Groupe Transports Malherbes, a signé un compromis de vente concernant l'acquisition des 310 765 m² pour un montant de 4 661 475 €. H2V est spécialisée dans la production d'énergies renouvelables. H2V souhaite implanter 4 unités de production d'hydrogène vert de 100 MW chacune, soit une production de 56 000 T/an. Ce projet implique la création de 220 emplois sur site et fait partie des gigafactory de production d'énergie renouvelable avec la possibilité d'approvisionner le Sud de l'Allemagne et du Luxembourg. La mise en service de la première tranche est prévue pour 2026.



GASSION NORD

Signature d'une 3ème promesse de vente le 12 septembre 2022 :

Le syndicat mixte a consenti l'attribution de la parcelle du Gassion Nord soit 287 045 m² pour un montant de 4 018 630 € à un prestataire de service dans le domaine du transport et de la logistique : le groupe WEERTS.

L'ambition du groupe est de réaliser 2 halles logistiques embranchées fer pour un total de 125 000 m² avec accès au quai de 300 m de long. La création de cette plateforme favoriserait la création de 350 emplois.



GASSION SUD

Un pacte de préférence d'une durée de 3 mois a été accordé à la Société ARKEA Real Estate concernant l'acquisition d'une parcelle de 78 167 m² destinée à la réalisation d'une plateforme logistique de 36 000 m². ARKEA Real Estate est spécialisée dans le développement et la gestion d'actifs immobiliers destinés aux PME et aux grandes entreprises nationales et internationales. Une création de 150 emplois est estimée sur ce site.



FENSCH RD

Le syndicat mixte a consenti l'attribution de la parcelle Fensch RD soit 22 489 m² pour un montant de 500 000 € à la SCIC du Pôle Agroalimentaire Transfrontalier Nord Lorrain afin d'y installer un centre d'abattage de proximité.

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de 1 495 m² qui accueillera un abattoir multi-espèces avec prestations de découpe et de transformation destiné aux éleveurs actionnaires de la SCIC. Une quinzaine d'emplois sont envisagés sur site. Le permis de construire a été déposé. Les travaux de terrassement et d'aménagement de la voirie sont en cours de réalisation pour permettre la desserte de la parcelle.



FENSCH MOSELLE

Le SYDELON a manifesté son souhait d'acquérir une parcelle de 19 935 m² pour un montant de 600 000 € afin d'y installer un centre de tri et de transfert des emballages ménagers et des ordures ménagères.

La création d'une unité de méthanisation est également envisagée sur une parcelle de 23 002 m².

Il restera une parcelle de 22 919 m² qui offre la possibilité d'utiliser la voie d'eau.

Si les démarches avec les différents porteurs de projets se poursuivent avec la signature des compromis de vente escomptés, les ventes représenteront plus de 19 M€ pour une création projetée de 1 500 à 2 000 emplois.

La décarbonation est le nouvel enjeu des futures implantations logistiques et industrielles sur la ZAC EUROPORT :

A Thionville, l'objectif du groupe WEERTS est de tenir compte des nouvelles considérations environnementales (obligation de densification, sobriété énergétique) et d'obtenir une certification BREEM "Excellent" ou "Supérieur" pour son nouvel entrepôt : mise en place de panneaux solaires, l'utilisation de matériaux isolants à faible coût sur l'ensemble du cycle de vie, le recours à des pompes à chaleur et l'installation de stations de recharge pour véhicules électriques, locaux équipés de matériels LED et de détecteurs de mouvement afin de réduire la consommation énergétique.

De son côté, H2V investit, développe et construit des gigafactory de production d'hydrogène vert (400 MW prévu à Thionville) pour décarboner des secteurs particulièrement impactants en CO2, comme l'industrie et la mobilité lourde. Dans le cadre de son projet à Thionville, H2V est également entré dans des démarches de décarbonation plus approfondies en recherchant des partenariats pour optimiser sa consommation énergétique et privilégier les circuits courts.

Le Groupe CHEVALLIER est également concerné par l'ensemble de ces préoccupations environnementales (installation de panneaux photovoltaïques en toiture, récupération de chaleur, etc...). Une nouvelle étape vers la décarbonation est franchie avec les plateformes logistiques "carbone neutre".

Les nouveaux entrepôts érigés sur la plateforme E LOG'IN 4 intégreront les nouvelles normes environnementales en vigueur, permettront d'optimiser le mix énergétique et d'utiliser le report modal par rail ou par voie d'eau. Un engagement vers la performance environnementale qui va de pair avec la performance économique du territoire : les différents projets s'inscriront dans une démarche de décarbonation territoriale porteuse de développement d'activités et d'emplois.

Zone Lâche Est

Construction de deux halles de production



Zone Lâche Nord et Sud

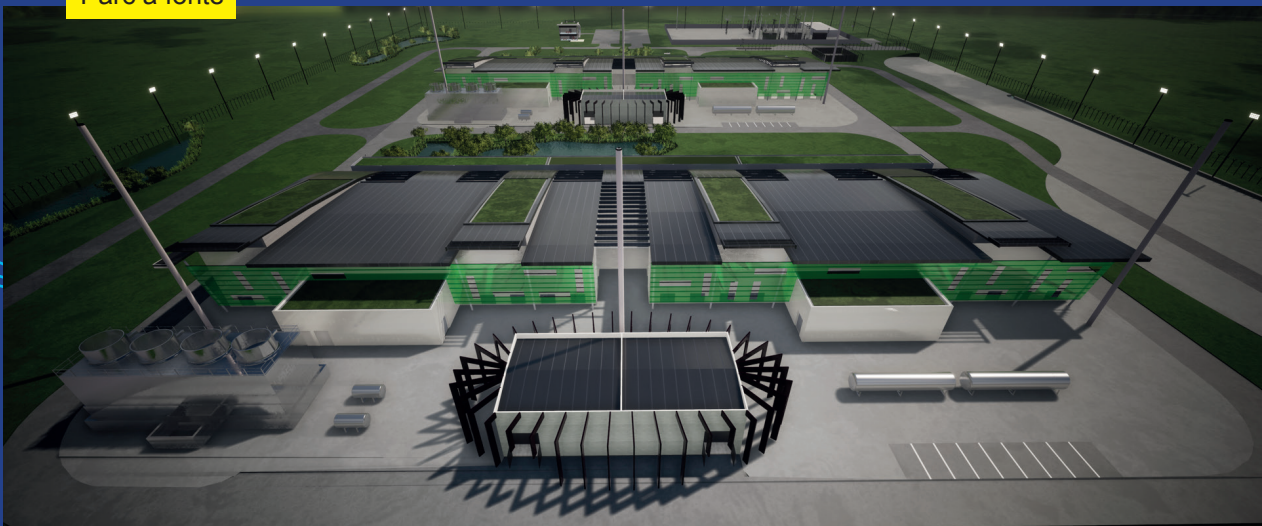
Destination des parcelles : plateforme logistique



Vues d'implantations types, non contractuelle ne reflétant pas les discussions avec les prospects actuels

Parc à fonte

Construction d'une unité de production d'hydrogène



LA COMPOSITION DU SYNDICAT

Le Syndicat Mixte rassemble les six Intercommunalités du Nord Mosellan : les Communautés d'Agglomération Portes de France-Thionville et du Val de Fensch, les Communautés de Communes de l'Arc Mosellan, de Cattenom et Environs, du Pays Haut Val d'Alzette et Bouzonvillois Trois Frontières ainsi que la Région Grand Est.

Les six EPCI membres regroupent un territoire de plus de 1 063 km² composé de 120 Communes et comportent plus de 267 000 habitants.

Le Président du Syndicat est Jean-Charles LOUIS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville et Adjoint au Maire de Thionville. Il a été réélu lors du Comité Syndical qui s'est réuni le 25 septembre 2020.

En 2022, la composition du Bureau Syndical et du Comité Syndical a été modifiée pour tenir compte de la désignation des nouveaux délégués de la Région Grand Est à la Séance Plénière du 23 juillet 2021 et de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan lors des séances des 21 décembre 2021 et 1er février 2022 ainsi que de l'élection de deux nouveaux Vice-Présidents (Comités Syndicaux du 11 mars 2022 et 23 juin 2022).

Lors de la séance du 30 mars 2023, il a également été procédé à l'installation de nouveaux délégués (un titulaire et un suppléant) de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs ainsi qu'à l'élection d'un nouveau Vice-Président.

LE BUREAU SYNDICAL au 01/04/2023

Le Bureau Syndical comprend le Président, les Vice-Présidents et les Asseseurs.

Président : Jean-Charles LOUIS

1^{er} Vice-Président : Gérard LÉONARDI

2^e Vice-Président : Jean-Paul TINNES

3^e Vice-Président : Rachel ZIROVNIK

4^e Vice-Président : Michel GHIBAUDO

5^e Vice-Président : Patrick RISSER

1^{er} Asseseur : Marc LUCCHINI

2^e Asseseur : Serge JURCZAK

3^e Asseseur : Olivier POSTAL

4^e Asseseur : Rémy DICK

Il s'est réuni à 3 reprises durant l'année 2022 :

● 4 mars

● 1^{er} avril

● 23 juin

Au cours de ces séances, il a notamment pris connaissance des rapports présentés au Comité Syndical.

Le Comité Syndical comprend 19 délégués titulaires et 18 délégués suppléants.

COMMUNAUTÉS D'AGGLOMERATION			
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
PORTES DE FRANCE-THONVILLE		VAL DE FENSCH	
Jean-Charles LOUIS Olivier POSTAL Marie-Laurence HERFELD Marc LUCCHINI	Clémence POUGET Pierre CUNY Bernard VEINNANT Marc FERRERO	Jean-François MEDVES Rémy DICK Serge JURCZAK Gérard LEONARDI	Fulvio VALLERA Alexandre HOLSENBURGER Sylvia WALDUNG Audrey WATRIN

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES			
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
CATTENOM ET ENVIRONS		ARC MOSELLAN	
Rachel ZIROVNIK Hassan FADI	Michel SCHMITT Hervé GROULT	Michel GHIBAUDO Jean ZORDAN	Pascal JOST Paul-André BAUER
BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES		PAYS HAUT VAL D'ALZETTE	
Roland SCHNEIDER Jean-Paul TINNES	Jérôme DEVELLE Jean-Luc SCHNEIDER	Daniel CIMARELLI Patrick RISSER	Gilles DESTREMONT Carmelo LO PRESTI

REGION GRAND EST	
Titulaires	Suppléants
Rémi SADOCCO Marie-Rose SARTOR Naïla HENNARD	Stéphanie KIS Véronique SCHMIT

Le Comité Syndical s'est réuni le 11 mars, le 8 avril, le 23 juin et le 20 septembre.

COMITÉ SYNDICAL DU 11 MARS 2022

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 12 juillet 2021

- Installation des délégués de la Région Grand-Est et de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan
- Election d'un Vice-Président
- Débat d'Orientaion Budgétaire 2022
- ZAC EUROPORT : avenant au contrat de concession
- Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2020 de la ZAC EUROPORT
- Agrément pour la cession de foncier sur le secteur dit « Stelzklop » au Pôle Agroalimentaire Transfrontalier Nord Lorrain
- Aménagement du carrefour d'accès à la ZAC EUROPORT permettant l'accès à l'abattoir – route de Metz – sur la RD953 à Thionville

- Motion relative à la construction d'une liaison routière dénommée « barreau Nord »
- Avis sur la modification du périmètre de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

COMITÉ SYNDICAL DU 8 AVRIL 2022

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 11 mars 2022

- Compte Administratif 2021
- Compte de gestion 2021
- Affectation des résultats de l'exercice 2021
- Budget Primitif 2022
- Mise en place au profit du SMO E-LOG'IN 4 d'un partage conventionnel de la fiscalité communautaire prélevée sur le périmètre de la ZAC EUROPORT
- Parc à fonte : agrément du projet H2V
- Modification des statuts du Syndicat

COMITÉ SYNDICAL DU 23 JUIN 2022

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 8 avril 2022

- Election de deux Vice-Présidents
- Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2021 de la ZAC EUROPORT
- Aménagement de la ZAC : avance de trésorerie à la SODEVAM
- Décision Modificative au Budget Primitif 2022
- Modification d'agrément relatifs à deux implantations sur la ZAC EUROPORT

COMITÉ SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 23 juin 2022

- Actualisation du Règlement Intérieur du Comité Syndical
- Indemnité des Vice-Présidents
- ZAC EUROPORT - ancienne cokerie : avenant à la convention relative à la gestion du site

LES COMPTES 2022

La clôture de l'exercice 2022 présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Excédent / Déficit
Fonctionnement	188 998,20 €	292 001,77 €	+ 103 003,57 €
Investissement	474 525,32€	274 153,86 €	- 200 371,46 €

Compte tenu des résultats reportés des années antérieures, le résultat global de clôture présente ainsi un excédent de fonctionnement cumulé de 921 346,80 €.

105 mandats et titres ont été émis au cours de l'année 2022.

En 2022, l'unique ressource propre du Syndicat a été la contribution financière des six EPCI membres, calculée à raison d'1/3 selon la population, 1/3 selon la représentation au sein du Comité Syndical et 1/3 selon le potentiel fiscal.

Le montant total des contributions des membres a été fixé à 242 000 € en 2021, soit en moyenne près d'1 € par habitant.

	CONTRIBUTION 2022
CA VAL DE FENSCH	61 197 €
CA PORTES DE FRANCE THIONVILLE	60 231 €
CC CATTENOM ET ENVIRON	46 780 €
CC ARC MOSELLAN	25 789 €
CC BOUZONVILLOIS - TROIS FRONTIERES	24 741 €
CC PAYS HAUT VAL D'ALZETTE	23 262 €
TOTAL EPCI	242 000 €

Par ailleurs, une convention de répartition des ressources fiscales générées par les entreprises situées sur la ZAC EUROPORT a été signée le 7 décembre 2015 par le Syndicat et les Communes de Thionville, Florange, Uckange et Illange. Cette convention prévoit le reversement par les communes au Syndicat de la moitié du produit de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Un dispositif similaire sera mis en œuvre en 2022 avec les Communautés d'Agglomération Portes de France-Thionville et Val de Fensch, qui permettra le reversement au profit du Syndicat de la moitié des produits intercommunaux de TFPB, CFE et CVAE.

CONVENTION DE MUTUALISATION

Une convention de mutualisation entre la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville et le Syndicat Mixte a été établie le 25 février 2014 et renouvelée par délibération du Comité Syndical le 25 septembre 2020, pour toute la durée de la mandature.

Dans la mesure où le Syndicat Mixte ne dispose pas de tous les services nécessaires à son fonctionnement quotidien, cinq agents sont mis à disposition du Syndicat par la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville dans le cadre d'activités accessoires pour assurer les missions inhérentes à la direction générale, aux finances, aux ressources humaines, au développement économique ainsi qu'aux missions d'urbanisme opérationnel.

La Communauté d'Agglomération met également à disposition du Syndicat certains matériels (logiciels, véhicules, matériels informatiques, photocopieurs, téléphonie, fournitures diverses) ainsi que ses locaux, pour la tenue de ses réunions.

La convention financière fixe ainsi les modalités de mise en œuvre des prestations ainsi que les modalités financières de remboursement par le Syndicat à la Communauté d'Agglomération.

Rapport d'activité 2022 du Syndicat Mixte E-LOG'IN 4 **Rédaction, conception et réalisation:** CAPFT -

Crédits photographiques : Stéphane Thévenin - **Vues virtuelles :** HELIX SOLUTION

Impression : Prim Service - 100 exemplaires.

E-LOG'IN 4 : Un syndicat mixte pour associer tous les partenaires



Syndicat Mixte E-LOG'IN 4

4, avenue Gabriel Lippmann - 57970 YUTZ
Tél : 03 82 526 526